



Integrale Perspective - Test Achats Document d'Informations clés

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Integrale Perspective - Test Achats dont l'assureur est Integrale sa (www.integrale.be). Appelez le 02 774 88 59 pour des plus amples informations. Autorité de contrôle compétente : FSMA, Rue du Congrès 12/14, 1000 Bruxelles.

Date de production du document : 1/09/2018

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Types

Integrale Perspective - Test Achats est une assurance-vie individuelle liée au fonds d'investissement **Integrale Perspective**, composé de valeurs mobilières internationales, sans garantie de capital, ni de rendement (Branche 23).

Objectifs

Le Fonds d'investissement **Integrale Perspective - Test Achats** investit dans des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) à concurrence de 70 à 100% de ses actifs. La sélection est effectuée selon un objectif de diversification globale, tant au niveau des places financières internationales choisies que des secteurs économiques dans lesquels ils investissent et ce, à travers des actifs variés tels que des actions, des obligations et des devises. La détermination du pourcentage d'une catégorie de placements ou d'un OPCVM dans le fonds dépend des objectifs attendus à long terme, du risque, de la corrélation avec les autres actifs ainsi que des impératifs de diversification, et ce dans le cadre d'une gestion dynamique et flexible.

Les actifs du fonds ne peuvent être composés de plus de 20 % de parts dans un même OPCVM.

Le fonds peut détenir d'autres valeurs mobilières afin d'atteindre son objectif et ce, jusqu'à 30 % de ses actifs.

Le fonds peut détenir des liquidités en euros, jusqu'à 30 % de ses actifs. Lors de circonstances exceptionnelles, telles que de profondes incertitudes sur les marchés financiers, ces pourcentages peuvent être dépassés pendant une courte période.

Le Fonds est dès lors destiné à la partie dynamique du portefeuille de l'investisseur. L'horizon de placement recommandé est de minimum 10 ans.

Régulièrement et au moins une fois par mois, la composition du fonds est réexaminée par Integrale et modifiée si cela s'avère nécessaire. Pour déterminer la composition du fonds, Integrale s'appuie sur une analyse financière continue réalisée de manière indépendante. A la date d'entrée en vigueur de ce règlement de gestion et depuis la création du fonds d'investissement, la société qui effectue l'analyse financière indépendante visée ci-dessus est la SCRL ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS TEST ACHATS dont le siège social est situé rue de Hollande 13 à 1060 Saint-Gilles, enregistrée sous le n° de BCE 0425.989.356.

Investisseurs de détail visés

Cette assurance s'adresse aux preneurs d'assurance majeurs, résidant en Belgique, qui cherchent à investir leur argent et/ou diversifier leur portefeuille avec un horizon de placement à long terme (10 ans au moins), et qui peuvent supporter le risque d'une baisse de la valeur de l'investissement.

Assurance: avantages et coûts

En cas de décès de la tête assurée, Integrale versera au(x) bénéficiaire(s) la valeur en EUR de toutes les unités du fonds d'investissement qui sont attribuées au contrat. Le montant de cette couverture d'assurance figure dans la section «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?» et plus précisément dans le scénario en cas de décès.

Durée de vie du produit

La stratégie d'investissement est motivée par une vision à long terme. La durée recommandée pour investir dans **Integrale Perspective - Test Achats** est de 10 ans ou plus. Le contrat prend fin à son terme, en cas de décès de la tête assurée ou, à tout moment, en cas de rachat total par le preneur d'assurance. L'assureur ne peut résilier le contrat unilatéralement.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 10 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre (résilier) facilement votre produit, ou de devoir le vendre (résilier) à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre faible et moyenne.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Comme ce produit ne contient pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Prime d'assurance 10.000 €		1 an	5 ans	10 ans, période de détention recommandée
Scénarios en cas de survie				
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 104,17 €	6 001,66 €	4 217,24 €
	Rendement annuel moyen	-28,96 %	- 9,71 %	- 8,27 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 499,87 €	10 856,84 €	13 838,27 €
	Rendement annuel moyen	- 5,00 %	1,66 %	3,30 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 744,03 €	14 282,99 €	20 388,46 €
	Rendement annuel moyen	7,44 %	7,39 %	7,38 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 127,62 €	18 754,17 €	29 981,33 €
	Rendement annuel moyen	21,28 %	13,40 %	11,61 %
Scénario en cas de décès				
Décès de la personne assurée	Ce que les bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	10 744,03 €	14 282,99	20 388,46
Prime d'assurance cumulée		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

Ce tableau montre que les sommes que vous pourriez obtenir au terme de la période indiquée (respectivement 1 an, 5 ans ou 10 ans), en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000,00 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les montants indiqués tiennent compte de tous les coûts du produit lui-même ainsi que des frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ils ne tiennent pas compte de la fiscalité liée au produit ou à votre situation personnelle.

QUE SE PASSE-T-IL SI INTEGRALE SA N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les contrats d'assurance-vie font l'objet d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs d'Intégrale. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements pris envers les preneurs d'assurances et/ou les bénéficiaires.

Les primes versées dans une assurance-vie de la branche 23 ne sont pas couvertes par le Fonds de garantie instituée par les arrêtés royaux du 14 novembre 2008 et 23 décembre 2009.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Les montants indiqués ci-après sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

investissement unique de 10.000,00€			
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	6,22 %	5,52 %	9,38 %
Incidence sur le rendement (réduction du rendement) par an	6,22 %	1,13 %	0,98 %

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,16 %	L'incidence des coûts que vous payez lors de votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00 %	L'incidence de coûts encourus lorsque vous sortez du fonds d'investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,03 %	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,80 %	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.
Coûts accessoires	Commissions liées au résultat	0,00 %	L'incidence des commissions liées aux résultats : nous prélevons cette commission pour votre investissement si le produit surpasse son indice de référence.
	Commissions d'intéressement	0,00 %	L'incidence des commissions d'intéressement: nous prélevons ce montant lorsque la performance de l'investissement est supérieur à un pourcentage donné.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 10 ans ou plus

L'indemnité de sortie s'élève à 4 % de la valeur du contrat pendant la première année qui suit sa souscription et diminue chaque année de 1 %. A partir de la cinquième année, il n'y a donc plus d'indemnité de sortie.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Sans préjudice des actions en justice, toutes les plaintes concernant ce produit peuvent être transmises par écrit au service « Solutions » d'Integrale.

Par lettre : Integrale sa - Service Solutions – gestion des plaintes, Integrale, Place Saint-Jacques 11/101, B-4000 Liège.

Fax : +32 4 232 44 51 ou par e-mail : solutions@integrale.be»

Si la solution proposée par Integrale ne donne pas satisfaction, le preneur d'assurance et/ou le(s) bénéficiaire(s) peu(ven)t soumettre sa/leur plainte à l'Ombudsman des Assurances (info@ombudsman.as), Square de Meeûs 35 à B-1000 Bruxelles, (www.ombudsman.as).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Integrale sa, entreprise d'assurances agréée par la Banque Nationale de Belgique (Boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles) sous le n° de code 1530 pour les branches vie 21, 23 et 27, dont le siège social est situé Place Saint-Jacques 11/101, 4000 Liège, Belgique - TVA BE 0221.518.504.

Il est conseillé aux preneurs d'assurance de lire attentivement les conditions générales et particulières du contrat ainsi que le règlement de gestion avant la souscription. Toute décision de souscrire **Integrale Perspective - Test Achat**, contrat d'assurance de la branche 23 soumis au droit belge, doit être fondée sur un examen exhaustif des conditions particulières, des conditions générales et du règlement de gestion. Ces documents sont disponibles gratuitement dans nos bureaux et sur notre site www.integrale.be. Integrale établit chaque année un rapport adéquat et un rapport financier qui est transmis au preneur d'assurance, ainsi qu'un relevé du contrat.

En cas de doute quant à l'interprétation de la présente fiche, les conditions générales et particulières du contrat priment. Le droit applicable au contrat et durant la période précontractuelle est le droit belge.